

LA RADIO FRANÇAISE DE SASKATCHEWAN

MEMOIRE

Initiative de la radio française dans l'ouest canadien à la nomination de la Commission royale d'enquête sur la radio canadienne en 1970. Cette commission a reconnu que la radio canadienne n'est pas un service public qui devrait servir dans un but d'éducation et d'information nationale.

En la suite de la publication du rapport de la Commission, le Comité de la Radio Française a été créé. Ce Comité a pour but de promouvoir la radio française dans l'ouest canadien et de servir les intérêts de la communauté francophone.

COMITE DE LA RADIO FRANCAISE

en

SASKATCHEWAN

SUJET: RAYONNEMENT POSTES FRANCAIS

le 12 août 1970

LA RADIO FRANCAISE DE L'OUEST

HISTORIQUE

L'Histoire de la radio française dans l'ouest remonte à la nomination de la Commission Royale connue sous le nom de COMMISSION AIRD nommée en 1928. Cette commission a reconnu que la radio constituait une puissance énorme qui devait servir dans un but d'éducation et d'unité nationale.

A la suite de la publication du rapport de la Commission Aird, un organisme a été fondé sous le nom de Radio Ouest Française. Cette organisme avait comme mandat de prendre tous les moyens nécessaires pour obtenir du français à la radio dans l'Ouest.

Une Commission créée vers 1931 avait des pouvoirs assez étendus pour lui permettre de donner suite dans la mesure du possible aux recommandations du rapport Aird. Malgré toute sa bonne volonté, cette Commission n'était pas en mesure de donner satisfaction à la population canadienne française vivant en dehors du Québec parce qu'elle ne possédait pas ses propres postes de radio et devait s'en remettre aux postes privés. A la suite d'un voyage du Vice-Président de cette commission -monsieur Thomas Maher- Radio-Canada donna, à intervalles plus ou moins réguliers, des programmes en langue française diffusés dans l'Ouest par l'entremise des postes privés.

Ce fut la première reconnaissance officielle par les autorités de Radio-Canada de la nécessité d'offrir à toute la population canadienne des programmes en français, non seulement dans le Québec, mais aussi en dehors du Québec.

De nombreuses démarches furent de nouveau entreprises par les chefs des minorités de langue française pour obtenir plus de français à la radio, mais sans succès parce que Radio-Canada n'avait pas ses propres postes dans l'ouest. C'est alors qu'on annonça la construction du Poste

de Watrous CBK, poste très puissant qui devait couvrir les trois provinces des prairies.

Vue que Radio-Canada en était le propriétaire, la population de langue française semblait être assurée d'une part équitable d'émissions françaises. Les espérances des Canadiens de langue française furent vaines car on se bornait à donner qu'une heure de français par jour. Ce n'était pas satisfaisant.

Des protestations suivirent non seulement de la part des canadiens de langue française, mais aussi de langue anglaise. Les uns en voulaient davantage et les autres pas du tout.

Le Bureau des Gouverneurs, violemment pris à parti, ne voyait aucune solution pouvant donner satisfaction aux deux groupes français et anglais. C'est alors que la suggestion fut faite à une délégation de langue française de l'ouest de construire leurs propres postes. C'était probablement la meilleure et la seule solution.

C'était la meilleure solution, il faut l'admettre, mais dépassant les moyens de la minorité française.

Des enquêteurs envoyés de Montréal dans l'ouest firent rapport qu'il fallait quatre (4) postes pour répondre, dans le temps, au besoin de la population: un à St. Boniface, un à Edmonton et deux en Saskatchewan - dont un dans le sud et l'autre dans le nord. Il fallait donc trouver l'argent pour construire et aussi prévoir des revenus suffisants pour la vie de ces postes.

La Saskatchewan

En ce qui concerne la Saskatchewan, c'est alors que fut incorporé en 1951 Le Comité de la Radio-Française en Saskatchewan qui avait pour mission immédiate d'organiser des campagnes de souscription afin de recueillir les fonds nécessaires pour la construction des postes.

En 1951, à la suite de ces campagnes de souscriptions, nous avons l'argent nécessaire pour construire et même assez pour couvrir une partie des déficits prévus pour la première année d'exploitation.

Les résultats de ces campagnes de souscriptions au 31 août 1969 sont les suivants:

CFNS - Saskatoon, "Radio-Prairies Nord Limitée"

| | | |
|---|---------------------|--------------|
| Dons de la population de langue française du nord de la province (Saskatchewan) | \$162,105.66 | |
| Dons du Conseil de la Vie-Française en Amérique | <u>\$ 70,000.00</u> | \$232,105.66 |

CFRG et CFGR - Gravelbourg, "Radio-Gravelbourg Limitée"

| | | |
|--|---------------------|----------------------------|
| Dons de la population de langue française du sud de la province (Saskatchewan) | \$176,688.06 | |
| Dons du Conseil de la Vie-Française en Amérique | <u>\$ 70,000.00</u> | \$246,688.06 |
| | Total | <u><u>\$478,793.72</u></u> |

SERVICE CFRG et CFGR GRAVELBOURG Historique et situation actuelle.

En 1952 (1er juin) CFRG commençait à diffuser sur la fréquence 1230 kHz avec une puissance de 250 voltampères jour et nuit omnidirectionel.

En octobre de la même année, faisant suite aux recommandations de la Commission Massey nommée en 1949 (Rapport page 346) le Réseau français de Radio-Canada se prolongeait jusqu'à Edmonton en Alberta par l'entremise des quatre postes de l'Ouest.

Les administrateurs de Radio-Gravelbourg Limitée se sont vite rendu compte que le rayonnement du poste se limitait à 30 ou 40 milles de l'émetteur et la population qui n'était pas desservie réclamait vigoureusement.

En 1956, après des études techniques et de multiples démarches, les administrateurs finirent par obtenir la fréquence 710 kHz utilisable le jour seulement, avec une puissance de 5000 voltampères.

Toutefois la fréquence 710 kHz ne pouvant être utilisée avant le lever et après le coucher du soleil, la fréquence 1230 kHz toujours avec une puissance de 250 voltampères a été maintenue et CFGR diffuse sur cette fréquence avant le lever et après le coucher du soleil. Il faut l'admettre, c'est une exploitation assez compliquée. Ceci veut dire deux émetteurs à entretenir, double rapports, sans considérer les services que nous devons à nos auditeurs et à nos commanditaires.

A cause du manque de fréquence CFRG et CFGR doivent continuer de fonctionner comme dans l'état actuel parce que ne pouvant nous servir de la fréquence 710 kHz le soir, il faut nous contenter du petit poste CFGR le soir qui rejoint environ 2% de la population entière et 6% de la population francophone du sud de la province, ce qui ne reflète en réalité qu'une présence symbolique.

D'après des études techniques faites par notre ingénieur conseil "D.E.M. Allan & Associates Ltd." , le seul moyen présentement de solutionner le problème de rayonnement dans le sud de la province serait par l'entremise de postes de relais, reliés par fil ou micro onde, au poste CFGR.

La diffusion des émissions du soir nous est continuellement réclamée par un élément important de nos auditeurs.

Les administrateurs de Radio-Gravelbourg Limitée considèrent qu'ils ont le devoir de faire tout en leur pouvoir pour que la radio française comme la radio en langue anglaise soit accessible non seulement à la population francophone, mais aussi aux personnes d'autres langues qui désirent écouter et bénéficier de la radio française. Il est important ici de noter qu'il existe à l'Université de la Saskatchewan à Regina, un collège bilingue. Il n'y a pas de doute que la radio en langue française serait écoutée et pourrait rendre service au point de vue éducation.

SERVICE CFNS -SASKATOON: Historique et situation actuelle.

CFNS entrant en onde au mois de novembre 1952 affilié lui aussi au réseau français de Radio-Canada.

Dans le cas de CFNS, le problème de rayonnement a toujours laissé beaucoup à désirer. Ce poste diffuse sur la fréquence 1170 kHz avec une puissance de 1000 voltampères, jour et nuit. CFNS est loin de couvrir adéquatement tout son territoire. Là aussi la population réclame un service français complet jour et nuit. Là aussi les administrateurs de Radio-Prairies Nord Limitée sont conscients de leurs responsabilités et conscients qu'ils ont le devoir de desservir toute la population de leur territoire jour et nuit.

Solutions proposées

Des études techniques assez poussées faites par le même ingénieur conseil indiquent que la fréquence 710 kHz à Saskatoon omnidirectionnelle avec une puissance de 10,000 voltampères le jour, et directionnelle le soir, donnerait un rendement satisfaisant excepté dans la région de North Battleford le soir. Là il faudrait considérer l'installation d'un poste de relais assez puissant relié par fil ou micro onde à CFNS.

Les administrateurs de Radio-Gravelbourg Limitée sont prêts à céder la fréquence 710kHz à Radio-Prairies Nord Limitée, à la condition que Radio-Canada cède en échange la fréquence 690 kHz pour être utilisée par CFRG à Gravelbourg. En ce qui concerne CFRG, les données techniques laissent prévoir que la fréquence 690 kHz à 5000 voltampères donnerait le rendement obtenu actuellement avec la fréquence 710 kHz. Ceci cependant ne changerait rien à la situation qui existe dans le sud de la province, mais contribuerait à améliorer le rayonnement de CFNS d'une façon beaucoup plus économique que des postes de relais assez nombreux pour donner un service satisfaisant.

Requête

En conséquence, les administrateurs du Comité de la Radio-Française en Saskatchewan, au nom de la population de langue française de notre province, vous prie de bien vouloir considérer favorablement les demandes suivantes:-

1. Que Radio-Canada permette à CFRG d'utiliser la fréquence 690 kHz avec une puissance de 5000 voltampères, à la condition que la fréquence 710 kHz soit transférée à CFNS. Il est à faire remarquer que la fréquence 690 kHz ne peut pas être utilisée le soir dans le nord de la province tandis que la fréquence 710 kHz peut l'être. De plus les deux sociétés n'ont aucunes objections à un croisement de rayonnement.
2. Que Radio-Canada considère favorablement l'installation d'un poste de relais de 1000 voltampères relié à CFNS pour desservir la région de North Battleford le soir.
3. Que Radio-Canada considère favorablement l'installation de quatre (4) postes de relais reliés à CFGR, d'une puissance suffisante pour desservir les régions suivantes le soir.
 - a/ Un dans la Capitale, Regina.
 - b/ Un dans la région de Ponteix, Cadillac ou Val-Marie, selon les données techniques.
 - c/ Un dans la région de Willow-Bunch.
 - d/ Un dans la région de Carlyle. "Celui-ci pourrait être relié au poste de Radio-Canada à St. Lazare, Man. à CKSB, St. Boniface, ou à CFGR.

Ces postes de relais devraient être assez puissants pour couvrir les régions non desservies adéquatement, afin que les services français de Radio-Canada soient à la portée de toute la population de la province.

En ce qui concerne la fréquence 690 kHz, nos administrateurs sont au courant que cette fréquence est "1 A Clear Channel" réservée pour diffusion régionale. Considérant l'étendu du rayonnement possible de cette fréquence, on devrait considérer le territoire couvert par CFRG le jour comme une région.

Si nous devons associer cette modalité avec la diffusion de CFNS telle que nous la préconisons, nous pourrions arriver à une heureuse intégration des deux postes dans leurs diffusions et diurne et nocturne. De cette façon pourrions-nous en arriver à desservir adéquatement toute la population de la Saskatchewan. Dans ce sens la province devrait être considérée comme une région.

Question coût

Dans les plans que nous vous soumettons, considérant les installations que les deux postes possèdent, nous sommes convaincus que des économies considérables pourraient être réalisées au bénéfice de toute la population canadienne et donnerait un service anticipé de longue date.

Depuis plus de trente ans nous cherchons à promouvoir la radiodiffusion en langue française en Saskatchewan. Nous n'y sommes arrivés, avec peine et misère, qu'en la mesure qui laisse encore beaucoup à désirer. Nous avons cherché autant comme autant de trouver une solution adéquate. Nous vous avons présenté ce qui nous semble être la seule solution possible à la lumière de nos connaissances. La seule alternative que nous entrevoyons consisterait à remettre nos postes à Radio-Canada afin que cette société forte de ses connaissances scientifiques, administratives et techniques, parvienne à donner un rendement radiophonique français à toute la Saskatchewan.

Au nom de mes collègues et en mon nom personnel, je vous remercie de votre bienveillante attention et de la généreuse collaboration que vous avez toujours apportée à nos entreprises de radio française en Saskatchewan. En retour nous voulons vous assurer de notre entière collaboration.

LE COMITE DE LA RADIO FRANCAISE EN SASKATCHEWAN

Dumont Lepage, président,

Raymond Marcotte, secrétaire.

le 12 août 1970.